

ARR-2011-016

ARRETE n° 2011-016-CDG/GC-LA5

portant inscription sur la liste d'aptitude d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe au titre de la promotion interne
Année 2011

Le Président du Centre de Gestion de la Vendée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et notamment les articles 5 et 6 ;

Vu les propositions des collectivités ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 1^{er} février 2011 ;

Considérant le nombre de nominations dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques intervenues dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion : 2 nominations en 2010 ;

Considérant que pendant une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2006, le quota est d'une nomination pour 2 recrutements

Considérant que par conséquent, 1 nomination au titre de la promotion interne est possible pour l'année 2011 ;

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude à l'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe, au titre de la promotion interne, pour l'année 2011, est fixée comme suit

Véronique BLONDIN-BERTHY

Article 2 : Le Directeur du Centre de Gestion de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON,

INFORMATION :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.